

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article657>



Réforme du droit pénal : une évolution des esprits ?

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - Tribunes -



Date de mise en ligne : jeudi 21 février 2013

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

La réforme du droit pénal que Madame Taubira va proposer permet aux esprits les plus éclairés de se déchaîner. Vous me croirez si vous voulez mais j'ai lu, ce matin, *Le Figaro* et notamment l'éditorial de monsieur Yves Thréard et l'interview de Monsieur Dupont-Aignan, chargé par je ne sais qui d'un « contre rapport ». J'y ai trouvé la preuve que les esprits évoluent. Ces deux personnalités sont infiniment plus modérées que je ne l'aurai cru.

Il faudrait en effet, selon eux, maintenir les « peines de sûreté » créées par Nicolas Sarkozy, incarcérer systématiquement pour huit ou quinze jours au moins les auteurs même mineurs dès la première infraction, développer les peines planchers pour les récidivistes et parvenir aux idéaux clairement définis : l'impunité zéro et la protection des victimes qui ne risqueraient plus de croiser dans la rue ceux qui les ont volés ou grossièrement insultés. La seule pédagogie nous disent-ils, est la prison, tout le reste est faiblesse. *Le Figaro* souligne que ces mesures sont soutenues par les syndicats de policiers et de gendarmes.

Les détracteurs du projet Taubira sont des gens qui voient loin. La « peine de sûreté » permettant de garder en prison sans jugement des individus condamnés à plus de quinze ans ne sera applicable qu'en 2023. Il convient toutefois de s'en préoccuper sans attendre. Soutenir le contraire serait pure démagogie.

Les détracteurs du projet Taubira sont d'authentiques résistants aux hordes barbares qui nous menacent quotidiennement. Le Tribunal correctionnel des mineurs a pour mission de juger les délinquants récidivistes âgés de seize à dix huit ans. Laisser faire ces bandes criminelles serait revenir aux périodes les plus sombres de notre Histoire.

Mais, nous l'avons dit, les esprits évoluent. Dans le sens de la faiblesse, hélas.

Aucune mesure aggravante n'est envisagée à l'encontre des grands délinquants financiers. Charité bien ordonnée commence par le haut du panier.

Le meilleur moyen d'atteindre l'impunité zéro est oublié par angélisme. Il suffirait d'incarcérer pendant quelques jours tous les Français à compter de la date de leur majorité. Au moins aurions-nous la certitude que tous les délinquants auraient été emprisonnés. Les gens honnêtes, du fond de leur geôle imméritée, trouveraient en cette certitude un puissant réconfort. Après tout, j'ai fait, jadis, par application de la loi sur la conscription, deux mois de classes et je n'en suis pas mort. Les étrangers, eux, seraient incarcérés lors de leur entrée sur le territoire national. A l'exception des étrangers communautaires évidemment sinon la Cour Européenne nous tancerait d'importance et, par définition, des clandestins, ce sont toujours les mêmes qui profitent du système.

Le meilleur moyen d'éviter que les victimes ne croisent à nouveau les voleurs de tubes dentifrices ou de légumes frais, serait de les condamner à perpétuité. Rien n'est dit dans *le Figaro* sur l'échelle des peines. Angélisme toujours.

Enfin une peine de substitution terrible et probablement éminemment dissuasive n'a pas été jusqu'à présent envisagée. Pour éviter toute infraction, il faut introduire dans le Code Pénal une obligation qui fera réfléchir : obliger tout délinquant, quelque soit son âge, à lire tous les matins *le Figaro*.